



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 5 février 2018

La réponse aux besoins sociaux doit être la pierre angulaire d'une action publique !

Edito
S. Creach
.....p.1

Séance plénière du 5 février 2018

Gaëlle Urvoas.....p.2/3
Budget primitif 2018

S. Creach.....p.3/4
Relations financières Etat-Collectivités territoriales

S. Creach.....p.4/5
Feuille de route Mer et Littoral pour la période 2018-2022

JL. Peltier.....p.5/6
Point d'étape sur la mise en œuvre de « Bretagne très haut débit »



EDITO de Stéphane CREACH
Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Le rythme des réunions plénières et des commissions s'enchaîne et c'est dû au renouvellement de l'assemblée !

Cette session plénière du 5 février a cependant été la véritable « entrée en matière » avec plusieurs dossiers importants à l'ordre du jour dont la question budgétaire (Budget Prévisionnel 2018).

Le budget primitif 2018 ne ressemble à aucun autre. Il est construit sur un "rebasage" du réellesment effectué 2017, c'est-à-dire à partir de l'exécution budgétaire issue de la dernière commission permanente de 2017.

Au-delà de son volume de plus d'un milliard et demi d'euros -en baisse de 87 millions- sa comparaison par rapport au Budget Prévisionnel (BP) 2017 qui avait fortement augmenté, du fait des transferts de compétences, est assez "acrobatique."

En matière d'investissements, le plan pluriannuel se poursuit et concernant les dépenses de fonctionnement, la réduction s'opère de 1,5% après les 0,75% par an ces 3 dernières années.

C'est principalement dû à la baisse de la mission 3, concernant principalement la formation.

La CGT est intervenue sur 4 points dont le budget bien évidemment.

Sur le point des relations financières Etat/collectivités territoriales, le cadre législatif est modifié depuis la loi de finances 2018-2022 votée fin 2017 et qui sanctuarise la fin de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Régions. Elle introduit aussi la notion de « contrat » entre les collectivités et l'Etat dont le Préfet de Région aura à contrôler le contenu avec 2 règles essentielles : le budget de fonctionnement et la

durée d'endettement. Dans les 2 cas, la Bretagne est en dessous des règles imposées.

Cela ne retire en rien le contenu de l'intervention de la CGT puisque c'est bien avant tout d'un pacte politique dont il s'agit puisqu'il s'inscrit dans une logique de réciprocité d'un pacte Girondin dans le même esprit qu'avec la Corse !

Force est de constater que le gouvernement et le Président de la République avancent, et vite, en s'attaquant à de nombreux fondamentaux de la République et la révision de la Constitution à l'été sera un marqueur de la politique Macron qui n'agit pas en Jupitérien mais, ... en Napoléonien!

Toute cette charge antisociale française est bien sûr à rapprocher de la révision à mi parcours du cadre financier pluriannuel européen qui s'est opéré en 2017 mais, surtout, de la période post 2020 et la politique de cohésion qui vise les niveaux de développement des diverses régions de l'Union.

Les élections européennes se préparent dès à présent et, entre le Brexit, le vote autrichien et le vote FN en France, les populismes vont aller bon train alors que pour la première fois la question du socle européen des droits sociaux a été mis sur la table fin 2017 au Sommet de Göteborg.

Or, c'est bien de ça qu'il s'agit puisqu'à l'heure actuelle, les dépenses sociales de l'Union Européenne représentent seulement 0,3% du total des dépenses publiques dans l'UE.

Pendant ce temps, un syndicat "réformiste" Allemand, IG Metall, arrache 4% d'augmentation salariale pour le secteur de la métallurgie...

Retrouver le chemin le plus court qui va au bureau du patron, c'est peut être la meilleure résolution de cette nouvelle année à prendre pour les salariés.

Rennes le 09/02/2018

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Budget primitif 2018

Intervention de Gaëlle URVOAS



La CGT partage globalement l'avis du Ceser sur le budget 2018.

Nous nous inquiétons toutefois de la baisse de ce budget due au désengagement de l'Etat sur les missions confiées aux régions sans le financement de l'année dernière. Cela concerne plusieurs programmes. Concernant la mission 4, comme nous l'évoquions en 2017 avec les nouvelles compétences issues de la loi NOTRe, ce budget primitif acte des évolutions sensibles dans l'offre de transports collectifs en Bretagne.

Ainsi l'autocar deviendrait, dixit le bordereau, *"maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain"*, ce qui constitue un changement de paradigme.

Or, que constate-t-on véritablement dans les modes de transports scolaires par exemple?

Sur certaines lignes du maillage régional, il s'agit en fait une offre ferroviaire inadaptée voire même des substitutions de trains par des autocars alors que des aménagements d'horaires permettraient à tous les jeunes scolarisés d'accéder à un moyen de transport parmi les plus sûrs.

Le dramatique accident de Millas ainsi que le quasi accident à Elven le 26 janvier dernier doivent être l'occasion de se réinterroger collectivement sur les choix opérés en matière d'organisation de transports collectifs, à fortiori scolaire, qui trop souvent, sont guidés par des critères de gestion à court terme, conséquence du désengagement de l'État qui préfère ponctionner les collectivités et les contribuables pour financer les cadeaux fiscaux aux entreprises ainsi qu'aux plus riches de ce pays.

Il est incontestable que le mode routier, professionnel et particulier, continuera en Bretagne comme ailleurs à jouer un rôle majeur compte tenu notamment de la performance du réseau.

Mais pour la CGT, le transport ferroviaire de voyageurs comme celui des marchandises, à l'heure des grands défis économiques, sociaux et envi-

ronnementaux, est résolument contemporain.

Alors même que s'élabore le SRRADDET, que la question de la qualité de l'air demeure un sujet de préoccupations des bretonnes et bretons avec des pics réguliers de pollution, le transport ferroviaire demeure un maillon structurant du futur en termes de déplacements, d'aménagement du territoire, de réduction des gaz à effet de serre. Il est en outre un appui stratégique essentiel pour l'Etat, les collectivités comme l'ensemble des services publics.



Concernant la mission 3, la CGT ne peut qu'être d'accord avec les 2 orientations du Conseil Régional en terme de formation :

- Assurer à chacun un parcours personnalisé de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi,
- Faire de la montée en compétences via la formation, un moteur de la performance économique, et ce, avec un objectif transversal sur la transition numérique.

Mais la baisse du budget est importante bien qu'il soit annoncé un versement de l'Etat de 22 M€ pour la seule année 2018, dédiés à l'accompagnement dans l'emploi des plus jeunes et des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. La fin du plan 500 000 voit donc le Conseil Régional revenir au niveau de budget de 2015 en ce qui concerne les programmes de la formation même s'il est annoncé la création de 4 800 places supplémentaires de formation par rapport à 2015.

La refonte des dispositifs d'insertion professionnelle (Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle) laisse envi-

sager que des conditions de ressources seront mises en place pour permettre une augmentation de certaines aides à la rémunération ou bourses à budget constant. Cela mérite un vrai débat et non une décision en cours d'année de la Commission Permanente du Conseil Régional. L'annonce de l'intégration d'une offre de formation digitalisée inquiète la CGT car l'accès au numérique tant par l'absence de couverture du haut débit sur tout le territoire que des équipements informatiques nécessaires est loin de permettre un même accès à tous.

La formation par le numérique doit, pour le moment encore, se concevoir dans le cadre d'établissements de formation garantissant un accueil physique alternatif et complémentaire, une vraie qualité pédagogique et un suivi des stagiaires.

La CGT avait déjà alerté le Conseil Régional sur le prix extrêmement bas de ses marchés de formation risquant d'altérer la qualité. Elle réitère son commentaire et le complète puisqu'il ne s'agirait pas de former plus de monde mais de discriminer les stagiaires selon l'accès ou non au numérique.

Les inquiétudes et questions du CESER tant mentionnées pour la formation initiale que pour la formation professionnelle dans l'avis sur la mission 3 sont partagées par la CGT.

Nous espérons que dans le cadre des évaluations des politiques publiques, le CPRDFOP le soit aussi bien sûr. Ce doit être une mission du CREFOP et plus particulièrement son bureau avec des moyens pour y parvenir. Le CESER, avec sa nouvelle mission de contribution à l'évaluation, devrait être associé à ce type de travaux.

De la même façon, le Conseil Régional s'est engagé à renforcer son SPRO. La CGT insiste pour qu'il s'assure que tous les organismes qui doivent assurer le rôle de Conseil en Evolution Professionnelle, soient pourvus de personnels qualifiés nécessaires à cette mission. Il est impossible d'assurer ce conseil sans une véritable qualification qui dé-

passer la simple mise en place de formations trop courtes. Nous ne doutons pas qu'en plus le projet de nouvelle plateforme d'information sera un plus pour ces professionnels mais aussi pour les citoyens de Bretagne.

La CGT tient à relever que le dynamisme des aides aux entreprises de la part du Conseil Régional annoncé dans le cadre du budget primitif 2018 est de nouveau souligné. Cela relève d'une préoccupation permanente de la santé économique de plusieurs secteurs professionnels et de la prise en compte de la diversité des entreprises de BRETAGNE. Toutefois, nous tenons à souligner que si cette préoccupation de la santé des entreprises et du potentiel breton est appréciable, nous n'avons aucune information de ce retour d'investissement public dans le secteur privé, et le peu d'indicateurs pour mesurer la pertinence de ces aides régionales inviterait le même Conseil à étudier la recommandation du CESER concernant l'éco-socio conditionnalité des aides.

De plus, ces engagements se heurtent à d'autres préoccupations régionales celle de la santé des salariés par exemple, et cette "problématique" des métiers dits en tension. Sur la santé des travailleurs Bretons, les données de la CARSAT BRETAGNE révèlent qu'en 2016, il y a eu 33 106 accidents du travail avec arrêt pour un indice de fréquence régional de 40,1 % et 3 571 maladies professionnelles reconnues. Et autant d'accidents de trajets.

Le coût global pour l'année 2015, est de 272 millions d'euros. Il concerne les accidents du travail, des maladies professionnelles et accidents de trajets versés par l'Assurance maladie Risques professionnels.

La Bretagne est deux fois plus touchée par les TMS que la moyenne nationale.

Faut-il considérer cela comme une exception culturelle Bretonne qui s'inscrit dans la durée?

Le Conseil Régional se préoccupe de la santé des entreprises, les entreprises se préoccupent de la santé du

marché, mais concernant la santé des salariés, force est de constater que c'est déjà moins sensible. Une des explications des métiers dits en tension ne vient-elle pas de cet environnement professionnel lié aux risques et aux bas salaires.

Pour prendre un symbole culturel régional, le TRISKEL, nous serions tentés par une approche triple :

- La santé des entreprises doit aller avec celle des consommateurs et usagers et celle des salariés -

Quand un de ces trois éléments est dégradé, c'est l'ensemble d'une filière qui se trouve "en tension". L'affaire LACTALIS en est le dernier avatar d'une mauvaise gestion de crise qui dépasse ce seul exemple et dégrade l'image d'une filière. On sait qu'il n'y a pas de risque zéro mais les comportements doivent se modifier en profondeur pour pérenniser nos activités industrielles, de commerces et de services, tant sur la qualité de vie, d'environnement, du travail et ces conditions d'exercice.

Relations financières Etat—Collectivités territoriales

Intervention de Stéphane CREACH



Le titre de ce bordereau « relations financières Etat—Collectivités territoriales : un cadre législatif modifié et inédit » pose le contenu de l'engagement en précisant, je cite « au-delà d'un simple contrat financier, pour un pacte ambitieux entre la Région et l'Etat ».

De quoi parlons-nous au juste?

Puisque nous sommes dans de "l'inédit", il aurait été pour le moins utile que notre Assemblée ait eu pour élément de compréhension l'explication réelle de la démarche par les deux protagonistes, l'Etat et le Conseil Régional et ceci en direct dans cette enceinte, ce qui n'est pas le cas.

La CGT va s'abstenir sur l'avis du CESER, non pas que la rédaction de ce dernier ne soit pas écrite de correcte manière mais parce que l'avis considère acquis que cet "inédit" serait dans la normalité, or il n'en est rien !

Quelques précisions s'imposent quant aux interrogations ou commentaires de la CGT :

Ce pacte "financier" est avant tout un pacte "politique" qui n'en porte pas le nom ! En effet, il s'agit en fait de la négociation entre les 340 collectivités les plus importantes et l'Etat devant conduire à la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, indissociable, pour le Président de la République, à l'effort budgétaire demandé à l'ensemble des administrations publiques, pour des intérêts privés. Il s'agit en fait d'un encadrement de l'Etat contrevenant à la Constitution de la France sur la libre administration des collectivités territoriales pour permettre au gouvernement de dégager des marges de négociations auprès des autorités européennes en passant pour le "bon élève" de la classe en matière de gestion des déficits publics.

Dans ce pas de temps, le gouvernement affirme qu'il ne reviendra pas

sur les dispositions de la loi Notre, mais il assouplira la mise en œuvre de certaines compétences.

Dans cet exercice proposé par le législateur, la collectivité territoriale de la Région Bretagne dit qu'il vaut mieux se saisir de cette occasion plutôt que de fâcher l'homme qui doit sa présidence surtout au fait que des êtres humains responsables ont fait preuve d'une réelle intelligence en éliminant démocratiquement une candidate d'un parti qui aurait dû être interdit dans une démocratie comme la nôtre.

Le fil conducteur de l'action du gouvernement est en fait l'adaptation des services de l'Etat en fonction des territoires non pas pour répondre aux besoins des citoyens mais pour dégager des ressources financières pour ne contenter que quelques-uns que la fortune distingue.

Nous sommes en fait dans un jeu de dupes pour séduire l'Europe sur des critères financiers dont la France est elle-même à l'origine et qui sont tout

sauf rationnels.

Redonner aux Préfets un rôle plus important est bien sûr juste pour qu'ils redeviennent pleinement des représentants de l'Etat en Région mais les habiller en contrôleur financier pour que ce gouvernement les réduise à cette mission, ce n'est peut-être pas le plus judicieux dans la période !

Faire des Préfets de la République des financiers d'une monarchie, c'est considérer que la France n'est juste qu'une entreprise financière.

La « crise politique » est un fait d'une dénaturation des réels rapports sociaux.

Ce bordereau « très politique » aurait pour le moins valu, comme nous l'avons précisé déjà, que les deux forces en question représentées par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région viennent, pour le moins, apporter leur éclairage.

Comme pour notre avis sur le budget primitif, il s'agit en fait pour la CGT d'alerter. Alerter par exemple sur l'avenir des Contrats de Plans Etat-Région qui n'ont plus lieu d'exister avec un tel Pacte. La CGT n'a pas non plus oublié les propos du Président de la République à Rennes au moment de l'inauguration de la LGV sur le ralentissement voire l'arrêt des grands investissements.

Ce bordereau « de dernière minute » puisque le gouvernement veut aller vite pour modifier la Constitution à l'été, constitue quand même le précédent d'accepter par Pacte la rigueur en ayant comme récompense le droit à la différenciation. C'est le fameux Pacte Girondin déjà réclamé par le Président de Région sur proposition du Président de la République.

Comme l'avis du CESER le précise en citant le rapport « *vers un projet partagé de développement durable*

de la Bretagne », les tensions sur les finances publiques sont bien issues de choix politiques et les choix actuels sont pour la CGT contestables alors qu'une grande réforme fiscale serait par exemple utile à construire dans ce pays au lieu de tenter de détruire la sécurité sociale par exemple ou le statut de la fonction publique.

L'avis du CESER est bien un soutien aux éléments de ce dossier, ce qui peut être compréhensible mais pour la CGT même si la loi existe, il demeure toujours le droit de la contester.



Feuille de route Mer et Littoral pour la période 2018-2002

Intervention de Stéphane CREACH



La CGT prend acte de la feuille de route "Mer et Littoral" du Conseil Régional de Bretagne dans sa volonté de contribution à la Stratégie Régionale Mer et Littoral (SRML) qui doit être adoptée au printemps 2018, comme le précise le bordereau soumis à l'avis de notre assemblée.

La CGT partage le point de vue retranscrit dans le bordereau selon lequel "le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire et un moteur pour la transition écologique et énergétique".

Nous citons toujours le bordereau : "La région entend en effet désormais jouer un rôle opérationnel et pivot pour concrétiser l'ambition maritime de la Bretagne" tout comme le Président de Région le précise aussi, cette feuille de route s'inscrit "dans une logique de complémentarité de la Stratégie Régionale Mer et Littoral qui alimentera la partie bretonne du Document Stratégique de Façade (DSF) et le SRADDET dans sa partie mer et littoral."

Le Conseil Régional entend ainsi jouer "un rôle majeur", aux côtés de

l'Etat, pour "engager la Bretagne" dans "une transition maritime", formulation du CESER exprimée dans son étude prospective récente «la Bretagne et la mer à l'horizon 2040 » répondant ainsi à une saisine du Conseil Régional.

Dans ce même ouvrage, le CESER avance aussi des propositions pour que la transition maritime réponde à un projet partagé, durable et souhaitable pour tous. Ainsi pour passer de la prospective aux perspectives, 6 défis sont identifiés pour que ce passage d'un état à un autre, "la transition maritime", s'opère pour "un nouveau chemin vers le développement durable".

Ainsi deux dimensions ont servi de fil rouge au travail du CESER :

- L'intensité, le degré et la qualité de la maritimité ;
- Le degré de maritimisation, c'est-à-dire la contribution de la mer au développement économique, social et environnemental régional.

A ce fil rouge nous pouvons nouer un autre fil rouge développé par notre

assemblée concernant sa contribution à l'élaboration du SRADDET, celui de remettre l'être humain au centre des préoccupations dans un environnement de qualité, notion que nous retrouvons aussi maintenant dans les supports à l'élaboration du grand projet de territoire "Breiz COP : un monde à vivre" dont, je cite, "l'objectif ultime : un monde à vivre pour les personnes, répondre à leurs aspirations".

Pour la CGT, nous ne savons pas, comme l'indique le bordereau, "si le développement maritime est le plus souvent consensuel" parce démonstration est trop souvent faite que la France, à laquelle appartient la Bretagne n'est pas "biologiquement" maritime.

Le bordereau qui nous est soumis choisit, dans son format rédactionnel, de zoomer sur des enjeux qui interpellent directement les compétences de la Région, c'est toujours une citation du texte visé.

Parmi le premier enjeu, celui des ports.

Ainsi, je cite de nouveau le borde-

reau : "la volonté de la Région est de développer les complémentarités interportuaires, de mettre ce réseau portuaire au service de l'économie régionale et d'augmenter les parts de marché du transport maritime par rapport à la route".

Conjugué à l'offre ferroviaire, on croirait presque un écrit de la CGT !

Quant au second des enjeux, c'est celui de l'industrie navale et là encore nous pouvons être satisfaits que, sur le papier du moins, celle-ci a bien trois composantes : "militaire, civile et nautique" ce qui sera utile de rappeler à un certain nombre d'industriels mais aussi de collectivités dont celle qui édite ce document.

Passons le fait que pour ne pas répondre à la question posée sans relâche depuis presque 20 ans par la CGT de "déconstruction des navires", il est fait état de leur "conversion", ce qui est "entendable" néanmoins.



La CGT qui partage l'avis du CESER sur cette feuille de route souhaite soulever juste 2 questions pour l'exécutif régional :

- Concernant les EMR (Energies Marines Renouvelables), alors que l'ambition pour la Bretagne est de "favoriser le développement d'une filière industrielle forte, rayonnant à l'international" et là encore, je renvoie au corpus du CESER sur le sujet, qui s'inquiète véritablement des schémas industriels futurs et des emplois associés dans une logique de développement durable ? La CGT alerte depuis des années sur la question, alors aujourd'hui encore le risque est grand que l'argent public soit dilapidé concernant le développement du port de Brest puisque un des porteurs de projets dans le domaine de l'éolien flottant et de l'hydrolien, Naval Group (ex DCNS) pourrait abandonner son activité énergie confiée aujourd'hui à une de ses filiales.

Quand au second point, il s'agit de celui des transports. Chacun sait l'implication du Conseil Régional dans l'organisation de la compagnie Brittany Ferries.

A ce titre, comment le Conseil Régional apprécie que l'argent public, qui rentre dans les caisses de cette compagnie par son biais, vienne de proposer l'affrètement d'un navire dès le mois d'avril pour la liaison entre

l'Irlande et l'Espagne sous pavillon de complaisance Chypriote et armé par un équipage venant de l'Europe de l'Est dont on peut imaginer les droits sociaux ?

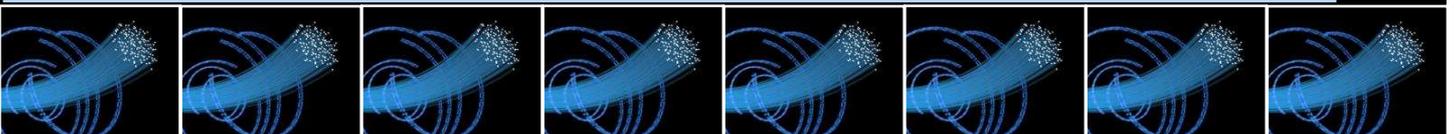
Cela commence à faire beaucoup pour une compagnie qui fait réparer ses navires en Pologne et les fait construire en Allemagne, y compris dans ce cas en livrant une technologie particulière GNL (Gaz Naturel Liquéfié).

Bien sûr que ces deux questions interpellent directement le Conseil Régional et ne peuvent pas être traitées par les deux rapporteurs de l'avis que nous partageons, mais je finis là-dessus pourquoi ?

D'une part, parce que le gouvernement a proposé lors du CIMER (Comité Interministériel) de novembre dernier à Brest une expérimentation bretonne de co-animation des débats publics sur la question maritime EMR en particulier et d'autre part, je rappelle le début de cette intervention, le Conseil régional entend "jouer un rôle opérationnel et pivot" dans le domaine de la mer.

Comme cette feuille de route débute dès cette année, c'est dès à présent qu'il faut agir.

Point d'étape sur la mise en œuvre de « Bretagne très haut débit » Intervention de Jean Luc Peltier



Comme la CGT le rappelle régulièrement, la révolution numérique génère des transformations sociales majeures dont les conséquences sont mal appréhendées par beaucoup d'acteurs de la vie publique. D'ailleurs, l'État brille dans ce dossier par sa capacité à multiplier les annonces politiciennes sur l'accélération du calendrier de déploiement du très haut débit pour arriver à une couverture en haut et très haut débit d'ici la fin de l'année 2020 alors que le gouvernement précédent avait annoncé la couverture de l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 2022... Dans les faits, l'État poursuit sa politique de baisse des dotations aux collectivité

bretonnes tournant ainsi le dos au Pacte d'avenir pour la Bretagne qui réaffirme pourtant l'engagement financier de l'État pour le déploiement du très haut débit sur notre région !

L'actuel gouvernement a introduit la notion de « bon débit » (8 mégabits/s), qui se substituerait dans certains cas au très haut débit (30 mégabits/s) faisant peser le risque d'une inégalité d'accès à l'internet pour tous les territoires situés hors des métropoles. Cette situation est inacceptable à l'heure d'une numérisation de toutes les activités socio-économiques dans toutes leurs composantes et qui touche toutes les générations avec nombres d'enjeux d'accès à l'éduca-

tion, à la santé, au travail, à la culture.....

Concernant ce plan BTHD, la CGT constate une nouvelle fois que la casse du service public de télécommunication constitue l'incapacité majeure à son déploiement dans de bonnes conditions. Comme la CGT l'a déjà affirmé, les opérateurs ont assis leur stratégie commerciale sur des offres aux mêmes prix pour tous mais avec des niveaux de débits et in fine de services bien différents en fonction des territoires. Ainsi les abonnés qui ne disposent pas du haut débit et ne l'auront peut être jamais payent autant que ceux qui en disposent.

Sans contraintes du législateur ou

des collectivités impliquées dans ce plan BTHD, la CGT voit mal comment la tendance va s'inverser à la faveur des usagers, quels qu'ils soient et qui dans certains territoires désespèrent de la qualité du service qui leur est offerte par les opérateurs.

Comme le souligne très justement l'avis du CESER, la CGT s'interroge sur la réalité et la crédibilité des objectifs affichés avec 5 fois plus de prises à raccorder sur la période 2018-2020, soit 280 000, en lieu et place des 55 000 effectuées sur la période 2015-2017...



Comment atteindre un tel niveau de déploiement sans un engagement réel des opérateurs, notamment en matière de recrutements et de formation ?

Ces atermoiements conjugués aux annonces gouvernementales posent en grand la question de la mise en œuvre d'une véritable filière de formation aux métiers des télécommunications que la libéralisation du sec-

teur a totalement omise.

En effet, les chiffres de création d'emplois évoqués dans ce bordereau reposent utilement la question de la mise en place d'une véritable GPEC Territoriale permettant ainsi de donner une vision d'avenir sur cette filière des télécommunications pour tous les opérateurs et prestataires.

Ce point d'étape est une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunications ce qui permettrait :

- À la population, aux salariés du secteur, aux élus locaux d'intervenir au même titre que le gouvernement et les opérateurs pour que les choix stratégiques se fassent sur la base de l'intérêt général et non sur le seul critère de la rentabilité financière immédiate.
- D'imposer aux opérateurs d'investir dans la construction du réseau fibre de très haut débit et de parfaire la couverture 4G en Bretagne tout ceci sur fonds propres.
- Une maîtrise publique nationale des réseaux, pour créer les conditions de la mutualisation et éviter le gâchis d'un assemblage disparate de solutions technologiques ou de réseaux redondants payés en partie par l'impôt et l'utilisateur.
- De mettre fin à la précarité et aux emplois atypiques dans le secteur en faisant en sorte que l'ensemble des salariés intervenant dans

l'équipement en THD, du donneur d'ordre à la sous-traitance, puissent bénéficier d'un emploi stable et durable et d'un socle commun de droits individuels garantis collectivement, permettant de vivre décemment, opposables à tout employeur.



La CGT réaffirme que l'accès ou non au numérique est vecteur d'inclusion ou malheureusement d'exclusion sociale dans une société où tous les emplois sont exposés à la numérisation comme le rappelle très justement l'avis du CESER.

Ainsi tout nouveau retard dans ce programme ne ferait qu'accroître les inégalités territoriales déjà nombreuses en Bretagne.

Aussi la CGT en appelle au sens commun de tous les acteurs concernés pour accélérer la mise en œuvre de ce plan BTHD. La CGT votera favorablement l'avis du CESER.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**

